

COMMUNE DE OURCHES-SUR-MEUSE

DÉCISION DE NON OPPOSITION DE DECLARATION PREALABLE

Délivrée par le maire au nom de la commune

Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier, adressez-vous :

Commune de Ourches sur Meuse 7 Rue du Faubourg 55190 OURCHES-SUR-MEUSE

 D P 0 5 5 3 9 6 2 3 0 0 0 3	 1 1 0 0 0 0 0 0 6 2 1 6
Dossier : DP 055396 23 00003 Déposé le : 17/05/2023 <u>Nature des travaux</u> : 2 Ouvertures mur Ouest pour installation de 2 fenêtres avec volets roulants <u>Adresse des travaux</u> : 20 RUE DU CUL DES GUES 55190 OURCHES-SUR-MEUSE <u>Référence cadastrale</u> : 0000A0973	<u>Demandeur</u> : KOCH CLÉMENT ANTHONY BENJAMIN 25C RUE SAINT-NICOLAS 54200 SANZEY
Surface de plancher créée : 0 m²	

Le Maire d'Ourches sur Meuse,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 10/10/2008

Vu les dispositions applicables à la zone UA du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ourches sur Meuse,

Vu l'avis favorable du Maire en date du 17/05/2023

DÉCIDE

Article 1

La **DP 055396 23 00003** fait l'objet d'une **DÉCISION DE NON OPPOSITION** pour les travaux décrits dans la demande présentée, sous réserve du respect des prescriptions indiquées ci-après.

Article 2

La teinte des menuiseries doit se référer **au nuancier du SDAP**.

Date d'affichage de l'avis de dépôt :	Fait à OURCHES-SUR-MEUSE le Le Maire Jean Louis GUILLAUME
---------------------------------------	--

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux article L 2131-1 et L2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.